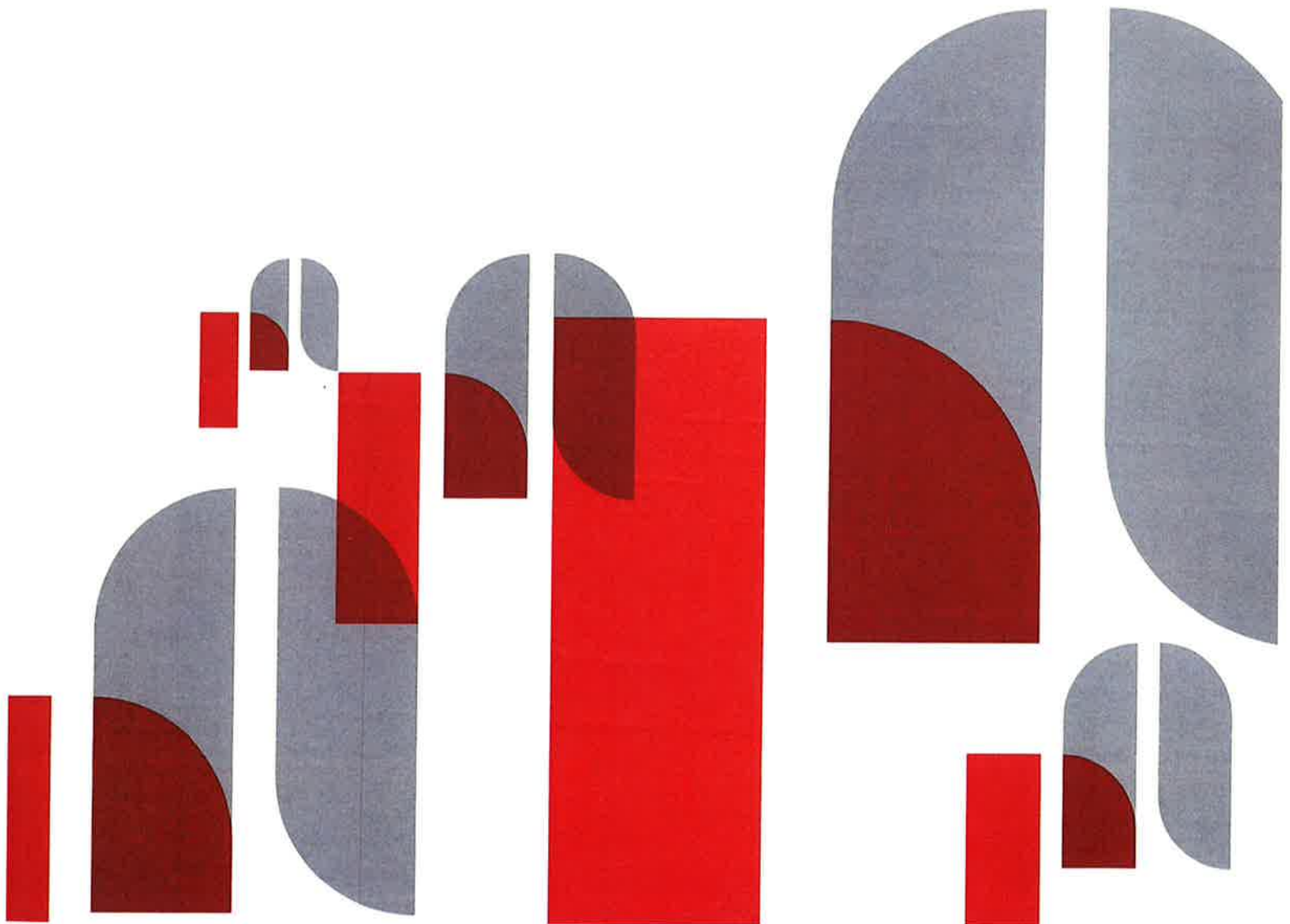


# L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MAI 2019



# **L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**AU 31 MAI 2019**

### **SOMMAIRE**

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Bilan	4
Évolution du déficit	5
Résultats	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Annexe	15



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
**L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**

### ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme **Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**, qui comprennent le bilan au 31 mai 2019, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris de résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mai 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

L'organisme tire ses revenus d'autofinancement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés au fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mai 2019 et 31 mai 2018, de l'actif à court terme et du passif à court terme du 31 mai 2019 et au 31 mai 2018 et de l'actif net au 1er juin 2018 et 2017 et au 31 mai 2019 et 2018.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### ***Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation***

Nous attirons l'attention sur la note 12 des états financiers, qui indique que l'organisme a présenté une insuffisance des produits sur les charges de 79 631 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2019 et que, à cette date, les passifs courants de l'organisme excédaient de 134 973 \$ le total de ses actifs. Comme il est indiqué à la note 12, cet événement ou situation, conjugué aux autres questions exposées dans la note 12, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Roland Naccache et Associés*  
*Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA*

Roland Naccache, CPA auditeur, CA  
Montréal (Québec)  
Le 17 octobre 2019

**L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**

**BILAN  
AU 31 MAI 2019**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Comptes clients et autres créances - note 3	203,940	244,903
Subventions à recevoir	-	3,000
Stocks	5,721	5,803
Frais payés d'avance	61,434	43,725
	271,095	297,431
DÉPÔT LOYER	10,088	10,088
IMMOBILISATIONS - note 5	7,308	9,597
	<b>288,491</b>	<b>317,116</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Découvert bancaire	32,275	73,889
Emprunt bancaire - note 6	60,000	135,000
Créditeurs - note 7	204,400	55,061
Revenus perçus d'avance	20,539	2,258
Apports reportés - note 8	106,250	106,250
	423,464	372,458
<b>DÉFICIT</b>		
Investi en immobilisations	7,308	9,597
Non affecté	(142,281)	(64,939)
	(134,973)	(55,342)
	<b>288,491</b>	<b>317,116</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L. Vaillancourt, administrateur

[Signature], administrateur

**L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**

**ÉVOLUTION DU DÉFICIT  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2019**

	Investi en Immo- bilisations	Non affecté	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>9,597</b>	<b>(64,939)</b>	<b>(55,342)</b>	<b>(113,414)</b>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(4,851)	(74,780)	(79,631)	58,072
Investi en immobilisations	2,562	(2,562)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>7,308</b>	<b>(142,281)</b>	<b>(134,973)</b>	<b>(55,342)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**

**RÉSULTATS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2019**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (annexe A)	678,643	589,263
Concerts	223,463	204,406
Commandites - note 10	35,162	32,302
Dons et souscriptions - note 11	346,089	460,921
Événement-bénéfice	113,920	68,921
Loyer	14,097	10,501
Autres	1,677	4,859
Intérêts - Programme Mécénat Placements Culture, portion 10 ans	-	4,744
Revenus - Programme Mécénat Placements Culture, portion 10 ans	-	16,625
Revenus intérêts - Programme Mécénat Placements Culture - note 4	12,900	10,240
	<b>1,425,951</b>	<b>1,402,782</b>
<b>CHARGES</b>		
Cachets des musiciens et des artistes	796,178	688,178
Frais d'administration	118,776	123,928
Frais de mise en marché - note 10	173,870	107,753
Frais de production	121,651	91,531
Frais de tournées	13,900	97,505
Salaires et charges sociales - administration	233,847	170,196
Honoraires professionnels	5,873	11,719
Événement-bénéfice - note 10	32,468	36,580
Intérêts sur l'emprunt bancaire	2,940	5,908
Dépréciation des comptes clients	977	-
Frais de déménagement	251	6,368
Amortissement des immobilisations corporelles	3,223	1,787
Amortissement des immobilisations incorporelles	1,628	3,257
	<b>1,505,582</b>	<b>1,344,710</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(79,631)</b>	<b>58,072</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**

**FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2019**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(79,631)	58,072
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3,223	1,787
Amortissement des immobilisations incorporelles	1,628	3,257
	<u>(74,780)</u>	<u>63,116</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	40,963	(145,920)
Subventions à recevoir	3,000	(3,000)
Stock	82	(1,000)
Frais payés d'avance	(17,709)	(19,292)
Dépôt sur loyer	-	(2,350)
Créditeurs	149,339	25,427
Revenus perçus d'avance	18,281	(28,089)
	<u>193,956</u>	<u>(174,224)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>119,176</u>	<u>(111,108)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Investissement en immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2,562)	(7,846)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(75,000)	75,000
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<u>41,614</u>	<u>(43,954)</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<u>(73,889)</u>	<u>(29,935)</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	<u><b>(32,275)</b></u>	<u><b>(73,889)</b></u>
Représentée par :		
Découvert bancaire	<u><b>(32,275)</b></u>	<u><b>(73,889)</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MAI 2019

### 1 FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Son objectif est d'organiser, de produire et de donner des concerts ou des récitals.

### 2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de concerts sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les produits de commandite et d'événement-bénéfice sont constatés lorsqu'ils sont encaissés ou que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MAI 2019

#### 2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

##### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous ;

<u>Description</u>	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Immobilisations corporelles		
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20%
Immobilisations incorporelles		
Site internet	Amortissement linéaire	3 ans

##### Dépréciation d'actif à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieur à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

##### Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers :

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent des comptes clients et autres créances et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créditeurs.

**L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 MAI 2019**

**3 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Créances et effets à recevoir	34,903	38,058
À recevoir de la Fondation I Musici de Montréal	138,918	6,781
Promesse de dons	-	175,000
Sommes à recevoir de l'État	30,119	25,064
	<u>203,940</u>	<u>244,903</u>

**4 PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE**

L'organisme a fait une demande à la Fondation du Grand Montréal (FGM) dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture (MPC) du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) - Volet 1.

Le fonds à perpétuité David Sela n'est pas comptabilisé aux livres de l'organisme, car c'est la Fondation du Grand Montréal (FGM) qui en est propriétaire. La valeur marchande de ce fonds est de 447 038 \$ (409 663 \$ en 2018). L'organisme a droit annuellement à une participation du rendement du fonds.

Dons recueillis aux fins du volet A du programme Mécénat Placements Culture

Lors de la campagne de financement, l'organisme a recueilli la somme de 25 000\$. Ce montant a été déposé à la Fondation du Grand Montréal. L'organisme a déposé une demande au programme Mécénat Placements culture du Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le but de recevoir l'appariement des dons recueillis. L'organisme est présentement en attente d'une confirmation.

**5 IMMOBILISATIONS**

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Équipements informatiques	14,614	8,866	5,748	6,019
Mobilier et équipement de bureau	4,991	3,431	1,560	1,950
	19,605	12,297	7,308	7,969
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Site internet	9,770	9,770	-	1,628
	<u>29,375</u>	<u>22,067</u>	<u>7,308</u>	<u>9,597</u>

**L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MAI 2019**

**6 EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 150 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la banque plus 4,75 %, garanti par la Fondation I Musici de Montréal, renouvelable annuellement.

**7 CRÉDITEURS**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	95,739	42,082
Salaires et vacances à payer	108,661	12,979
	<u>204,400</u>	<u>55,061</u>

**8 APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mai <b>2018</b>	Encaisse- ment	Constaté à titre de produits	Solde 31 mai <b>2019</b>
	\$	\$	\$	\$
Conseil des arts et des lettres du Québec Fonctionnement	106,250	425,000	425,000	106,250

**9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail, échéant en mai 2022, à verser une somme globale de 114 820 \$ pour ses espaces à bureau et les frais d'occupation. Les paiements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2020	36,947 \$
2021	38,257 \$
2022	39,616 \$

## L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MAI 2019

#### 9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

##### ENGAGEMENT DES REMBOURSEMENTS DES SERVICES GARANTIS NON RENDUS

Entente proposée par la Guilde et les représentants des musiciens concernant les services garantis non rendus comme stipulé à la nouvelle entente collective, s'étalera au cours de l'année en cours et des deux subséquentes. Ceci se fera dans le cadre d'une entente multimédia.

L'entente multimédia permettra à l'organisme de capter des concerts « live », audio ou audio-vidéo, et de les diffuser, en multi-plate-forme, entre le 1er juin 2017 et le 31 mai 2020. La diffusion pourra s'étaler sur une période de 3 ans suite à la première diffusion. Ainsi, le montant annuel de 1 068 \$/musicien sera versé. De plus, si des profits étaient réalisés suite à ces initiatives, une quote-part de 50% des profits réalisés serait versée aux musiciens. Le paiement à effectuer au cours du prochain exercice est d'environ 15 953 \$.

#### 10 APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services, lesquels sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'organisme et auraient dû autrement être achetés. Ces montants sont établis par la direction ou par le fournisseur en fonction de leurs valeurs marchandes. Les sommes comptabilisées dans les résultats de l'organisme sont :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Revenus		
Commandites en services	23,662	20,302
Commandites liées aux concerts	11,500	12,000
	<u>35,162</u>	<u>32,302</u>
Dépenses en fournitures et services		
Frais de mise en marché	22,975	20,302
Événement-bénéfice	687	-
	<u>23,662</u>	<u>20,302</u>

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

## L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MAI 2019

#### 11 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales transactions avec des organismes apparentés sont les suivantes:

Fondation I Musici de Montréal

Dons et souscriptions :	150 000 \$ (21 000 \$ en 2018)
À recevoir de la Fondation I Musici de Montréal :	138 918 \$ (6 781 \$ en 2018)

L'orchestre de Chambre I Musici de Montréal et la Fondation I Musici de Montréal sont apparentés, car ils ont les mêmes objectifs et coordonnent leurs plans d'action. De plus, des membres du Conseil d'administration de l'orchestre de Chambre I Musici de Montréal sont également membres du Conseil d'administration de la Fondation et ils exercent une influence notable sur les politiques stratégiques de chacun des organismes.

Les principales transactions avec des administrateurs de l'organisme sont les suivantes:

Dons et souscriptions :	17 155 \$ (335 668 \$ en 2018)
Promesse de don :	0 \$ (175 000 \$ en 2018)

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon la méthode du recouvrement des coûts.

De plus, l'organisme apparenté la Fondation I Musici de Montréal se porte garant de l'emprunt bancaire de L'orchestre de Chambre I Musici de Montréal.

#### 12 CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif fondées sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle sous-tend que l'organisme sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. Cependant, l'utilisation des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif fondées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation de l'organisme risque d'être inappropriée parce qu'il existe un doute important quant au bien-fondé de cette hypothèse. En effet, compte tenu de l'accumulation de pertes de fonctionnement au cours des derniers exercices et d'un fonds de roulement négatif, la capacité de l'organisme de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dépendra de nouvelles sources de financement. La direction a l'intention d'adopter un plan de rationalisation des dépenses pour faire face à ces faits, et a bon espoir d'obtenir le financement nécessaire. Les états financiers n'ont pas subi les rajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité ne convenait pas, parce que la direction estime que les mesures décrites précédemment atténueront les faits et conditions qui font douter du bien-fondé de cette hypothèse.

## L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MAI 2019

#### 13 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

##### Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à son découvert bancaire, son emprunt bancaire et à ses créditeurs.

Le découvert bancaire présentent des échéances à court terme et est lié aux chèques en circulation. Il est renfloué dès que les subventions sont reçues, généralement au début de l'exercice suivant.

L'emprunt bancaire est renfloué dès que les subventions sont reçues, généralement au début de l'exercice suivant.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai court.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients.



L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

ANNEXES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2019

<b>ANNEXE A - Subventions</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
<b>FÉDÉRALES</b>		
Conseil des Arts du Canada		
Fonctionnement	175,000	122,047
Projets	-	10,230
	<u>175,000</u>	<u>132,277</u>
<b>PROVINCIALES</b>		
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	<u>425,000</u>	<u>425,000</u>
<b>MUNICIPALES</b>		
Conseil des arts de Montréal		
Fonctionnement	30,000	30,000
Projets spéciaux	10,000	-
Tournées	36,474	-
Ville de Montréal - Aide financière aux OSBL locataires	<u>2,169</u>	<u>1,986</u>
	<u>78,643</u>	<u>31,986</u>
	<b><u>678,643</u></b>	<b><u>589,263</u></b>